

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 17 février 2012

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-2-6-5

Service consulté

C252 INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé: Les cinq communes dont la liste figure en annexe au présent rapport ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

L'éligibilité de leur dossier a été examinée lors de la réunion du 6 octobre 2011 de la commission de programmation de travaux puis validée le 21 octobre 2011 par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne.

Selon la convention départementale de partenariat, signée le 23 janvier 2012 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, le montant total des subventions départementales s'élèveraient à 77.911 €.

Les cinq communes dont la liste figure en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la Commission de Programmation des Travaux du 6 octobre 2011. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne, réunie le 21 octobre 2011, a validé cet avis technique.

Elles ont transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à ces communes une aide financière d'un montant total de 77.911 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au Chapitre 204 - Nature 204142 - Fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 FÉVRIER 2012

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03832	HIRTZBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du Réservoir	27 007,00	20%	5 401,00
IRE03827	HOMBOURG Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Principale	71 232,00	20%	14 246,00
IRE03817	LIEBSDORF Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du Gal Giraud et rue du 19 Novembre	36 230,00	20%	7 246,00
IRE03821	NIFFER Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Principale	156 052,00	20%	31 210,00
IRE03823	SUNDHOFFEN Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues de la mairie, carpes, ancienne école et pont	99 041,00	20%	19 808,00
_		_	Total	77 911,00